

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio-culturelle de Saignes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Étaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR, Thierry FONTY (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Philippe VIALLEIX, Gustave GOUVEIA (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Bertrand FORESTIER (Sauvat), Fabrice MEUNIER (Vebret), Alain DELAGE, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRADAO (Ydes)

Ont donné pouvoir : Brigitte CLAUDEL (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Joëlle NOEL (Trémouille) à Stéphane BRIANT (Antignac), Arnaud MOREAU (Vebret) à Fabrice MEUNIER (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières) à Catherine BARRIER (Saignes), Clotilde JUILLARD (Ydes) à Céline BOSSARD (Ydes), René BERGEAUD (Ydes) à Alain DELAGE (Ydes)

Secrétaire de séance : Éric MOULIER

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 24 / Nombre de votants : 30

Date de la convocation : 31 mars 2023

20230406011DE

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ETUDE INTERCOMMUNALE DE TRANSFERT DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Président précise qu'il convient de solliciter l'Agence de l'Eau Adour Garonne et l'Etat pour une demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Locale 2023 dans le cadre du CRTE Haut Cantal Dordogne pour l'étude intercommunale en vue de la prise de compétence de l'assainissement collectif.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Postes de dépenses	Montant HT	Financeurs	Montant HT	Taux %
Etude intercommunale préalable au transfert de la compétence assainissement collectif	130 000 €	Agence de l'Eau Adour Garonne	65 000€	50%
		ETAT (DSIL 2023)	39 000 €	30%
		Autofinancement	26 000 €	20%
TOTAL	130 000 €	TOTAL	130 000 €	100 %

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président de solliciter l'Agence de l'Eau pour un montant prévisionnel de 65 000€ (soit un taux de subvention à hauteur de 50%) et la DSIL 2023 pour un montant de 39 000€ (soi un taux de subvention à hauteur 30%) et d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche.

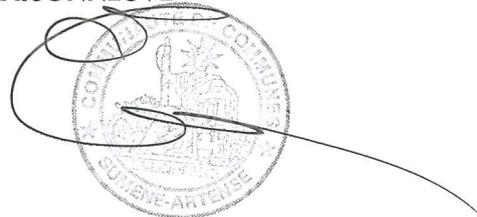
Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 30 voix POUR, autorise Monsieur le Président à solliciter l'Agence de l'Eau à hauteur de 65 000€, soit 50%, solliciter l'Etat au titre de la DSIL à hauteur de 39 000€, soit 30%, signer toutes les pièces utiles à cette démarche.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 6 avril 2023

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Marc MAISONNEUVE



Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le **17 AVR. 2023**

Affichée ou notifiée le **17 AVR. 2023**

Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.